Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Plan Ministériel Administration Etat exemplaire

2015

Secrétariat général

Service de l'action administrative et des moyens

Sous-direction de la logistique de l'administration centrale

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - Économie d'énergie……...7

II - Mobilité durable……14

III - Économie de ressources et réduction des déchets…….21

IV - Préservation de la biodiversité……..30

V – La responsabilité sociale de l'Etat……..33

ANNEXES

INTRODUCTION

Le ministère de l'éducation nationale conduit une politique en matière de développement durable qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD).

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD)

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a été adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. Elle succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable.

Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020. Ce nouveau modèle repose sur des leviers existants à amplifier et des opportunités à développer

La SNTEDD 2015-2020 vise le **développement d'une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée** tout en poursuivant un **objectif de justice et d'équité sociale**. Elle a été élaborée en concertation avec les représentants des élus nationaux et locaux, des employeurs, des salariés et de la société civile. En proposant une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, la SNTEDD permet de structurer les projets de développement durable autour de **choix stratégiques** et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus.

Les **trois piliers du développement durable** sont concernés :

- économique
- environnemental
- social.

Des défis en cohérence avec les engagements de la France

La SNTEDD durable s'articule autour de **neuf défis cohérents avec les engagements internationaux et européens** de la France, notamment :

- le défi n°2 relatif à la société de la connaissance (éducation, formation, recherche et développement)
- le défi n°4 consacré au changement climatique et aux énergies : la réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être recherchée, notamment par l'exemplarité des acteurs publics
- le défi n°8 relatif à la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale (poursuite de la lutte contre toutes les exclusions, notamment celles liées à l'insuffisance d'éducation et de formation ou au handicap)

La mise en œuvre de **la SNTEDD au plan ministériel** comporte un **volet relatif à l'exemplarité de l'État** dans le fonctionnement de ses services et **un volet pédagogique** par l'éducation au développement durable.

L'administration exemplaire

La démarche de « l'Etat exemplaire » a été lancée par une circulaire Premier ministre du 3 décembre 2008 : elle vise à intégrer les objectifs de développement durable dans le fonctionnement des administrations, en ciblant des axes prioritaires (efficacité énergétique des bâtiments, achat public « responsable », modes de transports…) au moyen de plans d'action (objectifs/indicateurs) et de comptes rendus annuels.

Depuis 2008, le ministère a développé progressivement un pilotage et une animation de la politique de « l'Etat exemplaire » un maillage territorial fin avec un réseau de référents dits de « correspondants Etat exemplaire » au sein de chaque académie.

Dans ce cadre, un dispositif de bonus – malus assorti à la réalisation d'indicateurs interministériels concernant l'administration centrale et / ou les services déconcentrés a fonctionné jusqu'en 2012. Le secrétariat général a assuré durant cette période le reporting des données et l'établissement d'un bilan auprès du ministère de l'écologie chaque année.

Ce sont ainsi deux plans d'actions qui ont été mis en œuvre au niveau de l'administration centrale et déclinés au sein de chaque académie (rectorat et DSDEN).

En 2015, le dispositif a été renouvelé avec la circulaire Premier ministre du 17 février 2015 qui fixe les éléments de cadrage généraux du nouveau dispositif "Administration exemplaire" pour la période 2015-2020 ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs interministériels complété par des indicateurs ministériels propres relevant de l'administration centrale et/ou des services déconcentrés.

Ce nouveau dispositif vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'Etat, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité.

Il constitue un élément de la feuille de route de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable (SNTEDD).

Le *plan ministériel d'action administration exemplaire (PMAE)*

Un plan ministériel d'action administration exemplaire (PMAE) est bâti pour la période 2015-2020, comportant deux volets :

- un premier volet, qui répond formellement à la circulaire du Premier ministre,
- un second volet, destiné à valoriser et accompagner la démarche développement durable des services dans le cadre d'un plan de communication national.

Le premier volet du plan s'inscrit dans la continuité des actions mises en place et développées depuis 2008, ciblant de manière prioritaire les 4 enjeux de la circulaire du Premier ministre, à savoir :

1- Economies d'énergie

2- Mobilité durable

3- Economies de ressources et réduction des déchets

4- Préservation de la biodiversité

Les aspects sociaux et sociétaux seront traités dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée dans les bilans sociaux.

Le second volet du plan vise, à accompagner la démarche environnementale et à valoriser les actions locales en mode participatif.

Ainsi, un forum de discussion a été créé sur le site collaboratif « Etat exemplaire ».

Il est destiné à recueillir les remarques, réactions, propositions et promouvoir les échanges inter-académiques.

Dans ce cadre, sur la période 2015-2020, il pourra être envisagé :

- *la création d'un label « Administration exemplaire » (sur le modèle E3D ou bien encore «Université verte ») qu'il conviendra de définir dans le cadre d'une action du PMAE 2015-2020,*

- *un soutien à la participation à différents concours, initiatives ou projets dans le domaine du développement durable,*

ou toute autre proposition issue des échanges au sein du réseau des correspondants Etat exemplaire.

Ce PMAE sera **décliné dans les services centraux et dans chaque académie**. Cet engagement de l'administration du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'inscrit en pleine cohérence avec les enjeux et défis auxquels doivent répondre les sociétés au 21ième siècle.

Les établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents sous tutelle du ministère devront également à compter de 2016 élaborer leur propre plan en transposant les grands axes du PMAE.

Des indicateurs de performance pour évaluer le plan ministériel administration exemplaire

Un socle de dix indicateurs interministériels Etat exemplaire ont été retenus pour évaluer le PMAE. Ces indicateurs pourront être complétés au niveau du ministère et /ou de chaque structure autonome par des indicateurs propres définis selon les spécificités de chaque entité et son degré de maturité. Ainsi, pour le ministère, deux indicateurs relatifs à la responsabilité sociale de l'Etat complètent le dispositif.

Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels.

0. Procédure	1. Assurer le suivi du plan d'action interministériel d'administration exemplaire (indicateur calculé par le CGDD)
1 Économie d'énergie	2. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser
	3. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments
2- Mobilité durable	4. Acheter ou utiliser des véhicules propres
	5. Développer l'éco-conduite
3-. Économie de ressources et réduction des déchets	6. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage
	7. Politique de maîtrise de la consommation de papier
	8. Optimiser les consommations d'eau
5. Préservation de la biodiversité	9. Développer l'alimentation biologique
	10 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis
6. Responsabilité sociale de l'État	11. Disposition sociale dans les marchés publics
	12. Clause Jeunes décrochés

Ces indicateurs ont vocation à être documentés et à évoluer et en fonction des enjeux de la période 2015-2020.

Un premier bilan a été établi au titre de l'année 2014, qui sera l'année de référence.

Ces défis sont ceux d'un monde aux ressources finies, de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité, conjuguée à la nécessité de renforcer la cohésion sociale et de réussir la « croissance verte ». Ces mesures visent à permettre à l'État et à ses agents de participer pleinement, de façon exemplaire, dans la mobilisation de notre pays pour le développement durable.

I. Économie d'énergie

- Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser
- Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

2. Économie d'énergie	2.1. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 (*)	Nombre de bilan GES réalisé (périmètre à préciser)
		Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de bilans)	Nombre de bilan GES affichant une baisse des émissions sur les périmètres 1 et 2
	2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services
		Indicateur en kilowatt-heure	*Indicateur en kilowatt-heure au titre de toutes les énergies (électricité, chauffage …)*
		Consommation annuelle moyenne d'énergie par m²	Nombre de m2 en SHON
		Indicateur en kilowatt-heure / m²	Nombre de m2 en SUB

La maîtrise des consommations énergétiques constitue depuis plusieurs années un enjeu majeur au niveau économique et environnemental pour l'ensemble du ministère.

D'ores et déjà, tant les audits énergétiques que les actions visant à rationaliser l'occupation des surfaces ont porté leurs fruits. Chaque opération de rationalisation des surfaces intègre cette préoccupation d'amélioration de la performance énergétique.

Ce sont donc à travers les 3 leviers d'économie d'énergie traditionnellement distingués dans les bâtiments que portent les efforts au niveau de chaque structure responsable immobilière :

1) Les travaux : rénover le bâti et les installations techniques,

2) La maintenance : mieux contrôler son exploitation technique,

3) Les usages : engager un usage vertueux du bâtiment avec ses utilisateurs!

L'outil de suivi des fluides mis en place en 2010 dans le cadre du marché interministériel permettait de mesurer et d'analyser les consommations de fluides en vue d'apporter les correctifs nécessaires (équipements, travaux) pour une meilleure maîtrise des ressources naturelles et énergétiques. Ce dispositif technique avait pour objectif de contribuer à la

réduction des dépenses en eau et énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, dans les services centraux comme dans les services déconcentrés.
Déployé à l'ensemble des services académiques et à l'administration centrale (soit 865 bâtiments recensés) et alimenté régulièrement grâce au réseau des 40 correspondants académiques formés à l'outil, l'outil a fonctionné jusqu'en juillet 2014, date de fin du marché interministériel. Depuis lors, les suivis se font de manière locale et ne permettent pas une consolidation fiable des données compte tenu de leur nombre.
Piloté par le SAE, le renouvellement de l'appel d'offre interministériel de l'OSF est en cours, avec une cible de déploiement à fin 2016.
Les indicateurs de consommation prévus au PMAE seront renseignés à partir de l'OSF dès qu'il sera à nouveau opérationnel. Par défaut, le périmètre sera réduit à l'administration centrale dans la continuité des indicateurs liés au bonus-malus du précédent plan.

ADMINISTRATION CENTRALE

En 2014, la facture énergétique pour l'administration centrale – en diminution- s'élève encore à 1,9 M€ pour 18 274 kWh consommés toutes énergies confondues (chauffage, électricité) mais **en diminution de près de 14%** (hors pondération climatique) depuis 2011 grâce à l'ensemble des efforts réalisés.

Aussi, la sous-direction de la logistique a mis en œuvre un plan d'actions en matière de développement durable afin d'intégrer systématiquement cette préoccupation dans tous ses marchés et travaux de maintenance (marché de chauffage avec intéressement, critères sociaux et environnementaux…) et ses opérations de travaux (remplacement des châssis de fenêtres du 110 Grenelle et projet en cours de reconstruction de la façade du Bâtiment Langevin notamment).

<u>Economies d'énergie : LES USAGES.</u>

- ✓ Cube 2020 - Concours Usage et Bâtiments Efficaces **(action labellisée COP 21 en 2015)**

5 bâtiments de l'administration centrale (l'ESEN, Kerquessaud, Dutot, 107 Grenelle, Descartes ont participé tout au long de l'année 2014 à titre expérimental au concours national CUBE 2020 (Concours Usage et Bâtiments Efficaces)

Ce concours axé sur les économies d'énergie vise avant tout à promouvoir les bonnes pratiques et les éco-gestes, considérant qu'avant de faire des travaux importants il y a des gisements d'économies d'énergie au niveau des usages.

Avec la conviction que "chaque geste compte" des actions de sensibilisation ont été menées sur place (affichage dans tous les sites, conférence interactive sur CUBE 2020 en juillet, avec le soutien du Haut Fonctionnaire au Développement Durable du ministère et mailing régulier pour informer les agents des progrès à Descartes...) auprès des utilisateurs pour que chacun adopte un comportement écoresponsable sur son lieu de travail.

Au final, les efforts de chacun ont permis au ministère d'obtenir le CUBE d'argent pour la meilleure progression de parc par les 5 sites participants (107 Grenelle, Descartes, Dutot, l'ESEN et Kerquessaud) et le CUBE de bronze pour le 107 Grenelle dans la catégorie bâtiment public

Le **retour d'expérience a été positif avec :**:

- ✓ Une promotion des bonnes pratiques
- ✓ Des actions de sensibilisation, de communication
- ✓ Des actions de formation
- ✓ Une implication des personnels

Ce concours aura également de parler développement durable de manière positive, voire conviviale en touchant l'ensemble des occupants des bâtiments y compris ceux ne participants pas dans la mesure où l'information a été donnée sur tous les sites.

La sensibilisation des usagers se poursuivra dans le cadre de la dynamique initiée tout au long de l'année 2014 avec notamment un plan de communication prévoyant régulièrement des actions sur différentes thématiques selon la période de l'année (par affichage dynamique et l'intranet) et une promotion des gestes écoresponsables.

- ✓ Des formations et conférences : afin d'accompagner et poursuivre la dynamique du concours, des formations sont proposées et inscrites au PAFAC.
- ✓ Renouvellement de la certification HQE exploitation des parties communes de l'immeuble du Carré Suffren et amélioration du niveau de certification.

<u>Economies d'énergie : MAINTENANCE - EXPLOITATION</u>

Depuis 2008, l'ensemble des bâtiments d'administration centrale ont progressivement (lors de renouvellement de marchés) souscrit des contrats de maintenance prévoyant une clause d'intéressement et mis en place des plans de déploiement d'installation de détecteurs de présence dans les circulations et de systématisation de l'emploi des ampoules à basse tension dans tous les locaux.

Des considérations d'économie d'énergie sont systématiquement prises en compte lors de la réalisation de travaux d'entretien.

- ✓ **Programme d'installation de leds et ampoules très basse tension** sur l'ensemble des implantations (107 Grenelle, 97-99 Grenelle, Dutot en 2014, Langevin à compter de 2016 et tout Descartes, ESENESR)
- ✓ Installation de **détecteurs de présence** dans les circulations sur l'ensemble des implantations (110 depuis 2010, Dutot en 2014, 107 Grenelle, ESENESR…
- ✓ **Programme de pose de ballons d'eau chaude de taille réduite** et robinets thermostatiques à Descartes (Clopin en 2013-2014)

- ✓ Equilibrage des installations de chauffage dans le cadre du marché d'exploitation avec **clause d'intéressement** pour **améliorer la régulation thermique (tous sites).**

- ✓ **Installations de robinets thermostatiques** sur l'ensemble du pôle Grenelle et partiellement à Descartes.

- ✓ **Optimisation des contrats électriques**

- ✓ Mise en place de dispositifs de GTB, gestion technique du bâtiment – GTC, gestion technique centralisée ESENESR)

Enfin, le recours aux certificats d'économie d'énergie (CEE) est un objectif pour la période du PMAE.

<u>Economies d'énergie : LES TRAVAUX.</u>

Depuis 2008, plusieurs opérations de rénovation thermique ou incluant un volet thermique ont été réalisées :

- ✓ La restauration des façades sur rues du 110 Grenelle en 2011-2013 incluant le remplacement ou la restauration des 320 châssis de fenêtres en double vitrage.
- ✓ Le remplacement des 264 châssis de fenêtre du 97-99 Grenelle dans le cadre de la réhabilitation complète en 2011
- ✓ Mise à niveau des deux Datacenter du ministère

2014 a été une année principalement dédiée aux études de maitrise d'œuvre et d'appels d'offres concernant l'ensemble des opérations de travaux qui toucheront le pôle du 110 rue de Grenelle à compter de 2015, le site de l'enseignement supérieur et de la recherche (Descartes) et de l'ESENESR :

- ✓ La restauration et rénovation thermiques des **façades sur cours intérieures** du 110 Grenelle à compter de mi-2016 ;

- ✓ Le remplacement des **châssis de fenêtres sur jardin de l'Hôtel de Rochechouart (classé) en 2015-2016 ;**

- ✓ **Remplacement de la verrière de la bibliothèque par une verrière athermique avec film anti-UV en 2015-2016 ;**

- ✓ Réfection de la **façade sud du bâtiment Langevin (opération en RT2012) ;**

- ✓ Le **remplacement des groupes froid** du site Descartes, afin de rationaliser les installations et de les rendre conformes aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre – démarrage des travaux début 2016 pour 6 mois.

- ✓ Le **remplacement des châssis de fenêtres et du système de chauffage** vétuste du bâtiment Foch est programmé à compter de 2018.

- ✓ **Déconstruction –reconstruction des brise-soleil** du bâtiment de l'école supérieur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) à Chasseneuil du Poitou.

Economies d'énergie : LES OPERATIONS DE RATIONALISATION DES SURFACES

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, en 2011, deux nouveaux sites (le premier, Carré Suffren, entièrement rénové, classé A en énergie et classé B en émission de CO2 ; le second, Kerquessaud, neuf est classé B en énergie) ont été pris à bail, permettant la libération de plusieurs implantations vétustes et peu performantes.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2015-2019 fixe de nouveaux objectifs en termes de rationalisation, densification et d'amélioration des performances énergétiques.

Services déconcentrés.

Depuis 2008, la maîtrise énergétique est une préoccupation qui est déclinée dans l'ensemble des services et fait également l'objet de plans d'actions locaux.

Economies d'énergie : LES USAGES.

Depuis 2008, afin d'accompagner la mise en place des plans d'actions administration exemplaire, les services académiques ont développé des actions de sensibilisation et de formation des occupants.

A titre d'exemple, on citera la participation régulière aux événements nationaux et européen tels que la semaine européenne du développement durable ou bien encore la préparation à la COP 21 (Académie de Paris notamment qui a utilisé tous les supports médias à cette occasion : exposition, intranet, réseaux sociaux).

En matière de formation, la plupart des académies ont intégré des modules relatifs au développement durable dans leur plan de formation (Rennes, …).

Economies d'énergie : MAINTENANCE - EXPLOITATION

En matière d'exploitation, les principaux types d'actions sont les suivants :

- ✓ **Remplacement progressif des ampoules incandescentes par des ampoules basse consommation** dans l'ensemble des locaux associé dans la majorité des cas à l'installation de détecteurs de présence dans des zones communes (Paris, Corse, Rennes, Montpellier, Bordeaux, SIEC…)
- ✓ **Mise en place de dispositifs de GTB, gestion technique du bâtiment – GTC**, gestion technique centralisée (Paris, Rennes,…)
- ✓ Adhésion aux **marchés de maintenance** des installations de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) comportant une clause de performance énergétique (Rennes par exemple) ;
- ✓ Actions ponctuelles et ciblées de programmation horaires pour les sites ne disposant pas de GTB ou GTC tels que l'arrêt commandé par la direction informatique des

ordinateurs individuels de bureau à 20h et reprise à 7h00 servant pour les mises à jour mais permettant une baisse de la consommation d'énergie (Corse).

- ✓ Renégociation des contrats d'électricité adaptés aux consommations et puissances

L'objectif est de généraliser l'ensemble de ces actions dont le retour sur investissement est rapide compte tenu des économies d'énergies obtenues (exemple, le rectorat de Paris a diminué de 22,3% ses consommations de vapeur chauffage grâce à la GTB).

Economies d'énergie : LES TRAVAUX.

Issus des audits et diagnostic thermique, de nombreuses opérations de travaux ont été réalisées et sont programmées. Il s'agit principalement de travaux d'isolation et de remplacement d'installation de chauffage afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Dans un certain nombre de cas, à développer, ces travaux ont en outre permis d'obtenir des certificats d'économie d'énergie (CEE).

On citera notamment :

- ✓ Les travaux d'isolation et d'étanchéité à Bordeaux qui vont permettre l'amélioration de la performance énergétique et générer l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie ainsi que l'équipement de ce site en « pompes à chaleur » (coefficient de performance attendu de 3,8).
- ✓ **L'installation de dispositifs de récupération d'énergie** installés sur l'air extrait des salles de réunion et sur la salle informatique dont la chaleur récupérée peut fournir environ 20% des besoins de chauffage du bâtiment à Bordeaux.
- ✓ A la DSDEN des Pyrénées Atlantiques le changement de deux chaudières par des **chaudières à condensation** participe à la performance énergétique du bâtiment.
- ✓ Des travaux concernant **les salles informatiques**, fortement consommatrice d'énergie avec en Corse, le remplacement d'un onduleur ancien très consommateur d'énergie en salle machine informatique au Rectorat par un onduleur plus performant, plus petit et moins consommateur en chaleur et en énergie.
- ✓ L'opération de **rénovation de la façade et remplacement de l'ensemble des châssis** de fenêtres du bâtiment principal du SIEC qui s'achèvera été 2016.
- ✓ Travaux de raccordement de chauffage du bâtiment du SIEC au réseau de **géothermie** de la ville induisant un abandon du gaz naturel avec une cible de rentabilité de l'investissement de deux ans et demi.

Economies d'énergie : LES OPERATIONS DE RATIONALISATION DES SURFACES

Dans le cadre des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière**, plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours avec notamment :

- ✓ Regroupement des services dans le nouveau rectorat de **Dijon** (certifié HQE avec un profil environnemental du bâtiment en visant un résultat très performant – 8 cibles sur 14) en 2012.
- ✓ Construction et déménagement du rectorat de **Paris** dans l'immeuble du Visalto, certifié HQE (niveau très performant) en mars 2016.
- ✓ Densification d'un bâtiment aux normes en matière d'isolation thermique dans la cité administrative Rue d'Antrain à **Rennes** visant à libérer à l'automne 2016 un bâtiment vétuste dans le centre -Ville de Rennes.
- ✓ Projet de déménagement du rectorat de **Nancy** dont les locaux sont également vétustes.

II - Mobilité durable

- Acheter ou utiliser des véhicules propres
- Développer l'éco-conduite

3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres	**Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc**
	Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de véhicules)
	Dans l'attente du décret d'application de la loi TECV (prévu pour fin 2015) relatif aux motorisations thermiques, le taux de rejet maximum est 90 g de CO2/km maxi en diesel, 120 g de CO2/km en essence.
	Sont non comptabilisés dans cet indicateur, les véhicules utilisés pour les missions opérationnelles, notamment ceux de la défense nationale, de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation des réseaux d'infrastructures et à la sécurité des transports terrestres et maritimes
	L'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 t.
	Sous-indicateur : Proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.
3.2. Développer l'éco-conduite	**Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite**

- ***Acheter ou utiliser des véhicules propres***

La mutualisation et l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et des opérateurs.

Début 2010, le parc automobile de l'État comptait près de 150 000 véhicules, dont environ 80 000 véhicules particuliers et utilitaires. Avec un coût annuel global de 700 M€, la gestion de ce parc constitue un véritable enjeu, tant en termes de maîtrise des dépenses publiques que d'exemplarité.

Différentes mesures de rationalisation ont fait l'objet d'une circulaire, le 2 juillet 2010, Pour accompagner et faciliter la réalisation de ces mesures, et en rendre compte, une mission interministérielle a été créée et positionnée au sein du Service des achats de l'État.

La circulaire du Premier ministre du 2 Juillet 2010 fixait **5 objectifs principaux** à atteindre pour 2013 :

- réduire de 10.000 véhicules le parc par élimination les voitures particulières âgées de plus de 7 ans ;
- optimiser l'encadrement de l'attribution des véhicules de fonction et de l'utilisation des véhicules de service ;
- généraliser l'externalisation de la gestion de flotte (entretien, réparations et maintenance des véhicules) ;

- un recours obligatoire aux services de l'UGAP pour l'achat des véhicules, et un respect du seuil du « bonus écologique » pour toute nouvelle acquisition,

En 2012, un nouvel objectif a également été fixé aux services de l'État et aux opérateurs dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile présenté le 25 juillet 2012. Il prévoit que 25% des achats de véhicules seront désormais hybrides ou électriques et que tout véhicule à usage urbain sera électrique. Par une circulaire du 3 décembre 2012, le Premier ministre a fixé les conditions permettant de faciliter la réalisation de ces objectifs.

Pour 2015, de nouveaux objectifs, plus ambitieux, sont fixés par la circulaire n°5767/SG du Premier Ministre en date du 16 février 2015, relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et des opérateurs.

La gestion du parc automobile de l'Etat doit ainsi refléter l'exemplarité de l'Etat tant en matière environnementale, qu'en termes de bonne gestion des deniers publics.

La circulaire définit de nouvelles mesures et obligations à mettre en œuvre dès 2015, précisant que ces objectifs seront évalués pour chaque périmètre ministériel par un comité de suivi semestriel piloté par la MIPA.

Dans ce cadre, le ministère établit un plan de gestion du parc automobile des services centraux et déconcentrés qui détaille les économies et les efforts d'optimisation que le ministère s'engage à réaliser pour les 3 prochaines années.

Le parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs compte environ 65 000 véhicules légers (hors véhicules opérationnels), pour un coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros.

Les 10 mesures qui suivent définissent le cadre d'une politique de gestion mutualisée des véhicules, visant à réaliser un minimum de 150 M€ d'économie.

Les actions à entreprendre concernent :

1- Les modalités d'acquisition et la standardisation des véhicules (recours obligatoire à l'UGAP, interdiction de la LDD sauf exceptions, plafonnement du prix d'achat)

2- L'externalisation de la gestion de flotte (obligation de recourir au prestataire de gestion de flotte de l'UGAP)

3- Le retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens (véhicules de plus de 7 ans ou de plus de 120 000km)

4- Les véhicules de fonction (actualisation du cadre de référence en vigueur depuis 2010 et fiscalisation de l'avantage en nature)

5- L'évolution des motorisations et l'introduction de véhicules propres

6- La gestion mutualisée des véhicules

7- La maîtrise des dépenses de carburant

8- L'assurance des véhicules et la maîtrise des dépenses de sinistralité (recours obligatoire au marché d'assurance de l'UGAP à compter de 2016)

9- Le pilotage budgétaire des dépenses liées au parc automobile

10- La structuration et le renforcement d'un réseau de compétences dédiées à la gestion d'un parc automobile

Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les véhicules opérationnels, dont ceux de la police et de la gendarmerie, ainsi que les catégories de véhicules spécialisés qui seront identifiées par les ministères concernés en relation avec le service des achats de l'Etat

Doté d'un parc de 711 véhicules[1] le ministère de l'éducation nationale s'engage pleinement dans la démarche d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat avec la mise en œuvre d'un plan de gestion pour les trois prochaines années, conformément à la circulaire 5767/SG du Premier ministre du 15 février 2015.

Ce plan, transmis à la MIPA fin 2015 marque l'engagement de l'ensemble des services dans la rationalisation de la gestion du parc automobile du ministère : diminution de 10 %du volume du parc, respect des segmentations, introduction massive des motorisations hybrides et électriques à hauteur de 33%.

Une nouvelle organisation du pilotage du parc automobile est mis en place avec :

- Un réseau existant :
  - Des correspondants locaux identifiés au sein de chaque service
  - Site collaboratif dédié au parc automobile du ministère sur l'intranet
- La création de la fonction de gestionnaire de flotte automobile, rattachée auprès du chef du bureau des services généraux

Ainsi, l'administration centrale du ministère, en tant que gestionnaire de flotte, se positionne en accompagnatrice des services dans la mise en application de la circulaire : veille, mise à disposition d'outils, restitutions, animation du réseau des référents académiques. Ce réseau doit permettre de faire remonter les éventuelles difficultés et de rechercher des solutions adaptées à chacun.

Les leviers d'optimisation de la gestion du parc

Externalisation de l'entretien et de la maintenance

Devenue une obligation, la quasi-totalité des véhicules de parc est d'ores-et-déjà raccordée au marché d'externalisation de l'entretien et de la maintenance, néanmoins, quelques situations « dérogatoires » perdurent dont il conviendra d'examiner plus en détail les raisons.

Mutualisation

La mutualisation offre aujourd'hui une opportunité d'optimiser un parc de plus en plus restreint et pourtant parfois sous-utilisé du fait des caractéristiques géographiques et organisationnelles des services déconcentrés.

Elle peut prendre différentes formes :

[1] Inventaire réactualisé auprès des services à l'été 2015 sur la base du fichier ALD, périmètre : véhicules de l'administration centrale et des académies métropolitaines hors Corse et Outre-mer au 31/12/2014.

- Mutualisation interne : gestion centralisée de l'ensemble du parc d'un service donné (AC, SD) avec la mise en « libre-service » d'un maximum de véhicules afin d'éviter leur sous-utilisation ;
- Mutualisation externe : utilisation partagée de véhicules avec d'autres opérateurs du ministère ou des entités n'appartenant pas à la sphère éducation nationale.

Certaines académies procèdent déjà à des mutualisations, à des degrés différents. Elles se sont pour cela dotées d'outils spécifiques. Un retour d'expérience détaillé sera réalisé auprès de ces académies afin d'en faire bénéficier les autres.

Près de la moitié des académies ont répondu être offreuses et/ou demandeuses de mutualisation. Dans un premier temps, le ministère étudiera la possibilité de développer une convention de mutualisation avec les réseaux locaux de deux de ses opérateurs (ONISEP et Canopé – ex CNDP). Si nécessaire, il conviendra de voir si la mutualisation recherchée par ces académies peut s'inscrire dans un cadre régional et le cas échéant se rapprocher des SGAR.

Par ailleurs, d'autres pistes seront explorées. Le ministère constituera un groupe de travail (AC et SD) relatif à l'approfondissement des réflexions déjà engagées avec La Poste qui, dans le cadre de la mission d'optimisation des moyens matériels et humains qu'elle mène actuellement, propose des solutions de mutualisation à un niveau territorial.

Carburant

Poste important dans les dépenses automobiles[2], le carburant représente aujourd'hui un enjeu majeur de l'exemplarité de l'état mais surtout une piste d'économie réelle.

Le nouveau schéma de retrait et d'acquisition du ministère ainsi que les actions de mutualisation devraient mécaniquement entraîner une baisse des consommations carburant : réduction du nombre de véhicules, retrait des véhicules anciens, introduction de véhicules propres.

Afin de s'assurer de l'effectivité de cette baisse et de la mettre en regard des données kilométriques, une analyse trimestrielle des consommations carburant / kilométrage sera mise en place par le gestionnaire de flotte du ministère et intégrera l'utilisation des solutions alternatives (taxis, mobilités actives).

Autre piste de réduction des consommations carburant[3], de développement de l'éco-conduite.

Pilotage

Afin de s'assurer de la bonne diffusion des obligations incombant à chaque utilisateur de véhicules, la circulaire prévoit la rédaction d'un règlement d'utilisation des véhicules au

[2] Près de 840 000 € en 2014 sur le périmètre AC, ESEN, SIEC et SD hors Corse et Outre-Mer ;
Hors remboursement au personnel du carburant dans le cadre des frais de déplacement.

[3] Selon l'institut de formation de l'environnement (IFORE), les règles de bonne conduite peuvent faire économiser jusque 20% de carburant.

sein de chaque ministère. Ce document, qui existe déjà[4], sera mis à jour afin de constituer un règlement ministériel unifié intégrant l'ensemble des dernières obligations.

Les solutions alternatives de déplacements.

L'importance des déplacements requis par la diversité géographique des implantations du ministère sur l'ensemble du territoire français conduise à examiner toutes les possibilités de déplacement alternatif à la voiture.

Concernant les déplacements professionnels en mission, la **politique voyage** mise en œuvre à l'administration centrale depuis 2011 revêt également un aspect écoresponsable en favorisant l'utilisation du train au détriment de l'avion, notamment pour les trajets courts ou facilement réalisables en TGV. De même le recours au véhicule personnel est depuis 2011 indemnisé par référence au prix du km SNCF, à l'inspection générale, pour inciter à l'utilisation des transports en commun.

L'arrêté du 20 décembre 2013 étend la portée réglementaire de cette politique à l'ensemble des personnels du ministère.

Pour l'administration centrale, ces mesures ont permis de stabiliser le nombre et le coût des déplacements : 10 458 missions ont été réalisées en 2014 (9 800 en 2012 et 2013 contre 11 300 en 2011).

Dans les services déconcentrés, également, les déplacements sont en net diminution avec l'application des règles de la politique voyage.

La visio-conférence représente également une alternative aux déplacements et a permis d'accompagner cette réduction des déplacements de manière positive. En effet, la visio-conférence offre le double avantage de limiter l'empreinte carbone et de rationaliser le temps de travail. Dans ce but, les réunions en visio-conférence doivent devenir la règle, dès lors que les contraintes géographiques s'imposent.

Afin de promouvoir et de développer cet usage, en administration centrale comme en académie, l'équipement des salles de réunion en matériel de visio conférence se poursuit : ces équipements sont fortement et de plus en plus mobilisés, avec une réelle stratégie pour substituer aux réunions traditionnelles, dans toute la mesure du possible, les échanges par visioconférence.

Pour l'administration centrale, la Direction du Numérique pour l'Education a prévu dans le cadre de son nouveau marché Mos@ic de compléter et renforcer le dispositif actuel qui est aujourd'hui largement utilisé avec 535 visioconférences réalisées en 2014. A compter de 2015, la DNE va renouveler les équipements de visioconférence avec une stratégie d'équipement de nouvelles salles de réunion afin que chaque site dispose de plusieurs salles de visio-conférence.

Au total, en 2014, les services centraux et les services académiques disposaient d'un parc de près de 200 salles équipées en matériel de visio-conférence.

[4] Note SG n°2012-0021 du 18 janvier 2012 et ses PJ (fiche type d'attribution des véhicules de fonction, charte d'utilisation des véhicules de service).

Par ailleurs, conjointement au programme de modernisation des moyens du ministère et dans le cadre du nouveau marché Mos@ic, la Direction du Numérique pour l'Education met à disposition de l'ensemble des collaborateurs de **nouveaux services d'audio et web conférence** qui permettent à chacun en toute autonomie, d'échanger en audioconférence avec des interlocuteurs situés en France ou à l'international. Ce service peut être couplé avec la web conférence pour partager des contenus

Une campagne de communication d'incitation à la visio-conférence et à l'usage des nouveaux services d'audio et web conférence pourrait être mise en œuvre.

Les déplacements doux.

En académies comme en administration centrale, les actions visant à privilégier les déplacements doux et les modes alternatifs à la voiture en solo se multiplient. L'objectif est sur la base de ces exemples en tirer des bonnes pratiques généralisables.

On retiendra les axes suivants :

- ✓ **L'usage des transports en commun** : si les personnels franciliens, pour leur part, sont fréquemment amenés à se déplacer entre différents sites souvent accessibles par les dispositifs de transport en commun ou en libre-service, en régions, les initiatives visant à l'inciter les personnels à utiliser les transports en commun se développent. Il convient d'appuyer ces actions et les généraliser (exemple de Rennes qui met à disposition à l'accueil du Rectorat et de la DSDEN d'Ille et Vilaine des cartes Korrigo Business et VéloStar afin d'inciter les agents à utiliser les transports en commun et les vélos mis à disposition par Rennes Métropole pour leurs déplacements professionnels). La prise en charge de 50% du coût des abonnements comme à Bordeaux est un élément de motivation supplémentaire.

- ✓ **Développement de l'usage du vélo** (électrique ou non) tout particulièrement pour les déplacements urbains intersites avec la mise ne place de « flottes » de vélos à disposition des personnels pour leurs déplacements professionnels. Dix vélos à assistance électrique sont à la disposition de tous les personnels de l'administration centrale après réservation du service fret. Un kit de sécurité est remis à tout utilisateur et sur l'intranet, on retrouve tous les outils pour calculer son itinéraire, comparer le coût de ses déplacements selon le mode de transport utilisé et l'impact environnemental. Un directeur d'administration dispose ainsi d'un vélo « de fonction » (en lieu et place d'une voiture)

- ✓ **Création ou agrandissement des parcs de stationnement à vélos** (Rennes : projet de doublement du nombre de places de stationnement pour les vélos sur la cité administrative rue d'Antrain).

- ✓ **L'auto-partage et le co-voiturage sont des pistes de réflexions qui ont vocation à être approfondies sur la période 2015-2020.**

Et pour les usages liés au service :

- ✓ **Usage d'un véhicule électrique** pour les liaisons fret et courrier inter-sites (en administration centrale avec un véhicule Goupil)

- ✓ **L'usage d'un scooter électrique** permet de réaliser toutes courses de plis urgents ou petits cartons et de ne pas utiliser de véhicule thermique sur de petites distances (près de 150 km/mois) (projet administration centrale 2015-2016).
- ✓ Ou bien encore pour les usages administratifs (courrier interne) : en 2015, le service du courrier de Bordeaux est ainsi équipé d'un **vélo « vaguemestre »** pour effectuer la distribution du courrier entre deux sites.

- **Développer l'éco-conduite**

La formation à l'éco-conduite des conducteurs professionnels a été mise en œuvre et est à présent achevée pour l'administration centrale et en quasi –totalité pour les chauffeurs des services académiques.

Le nouvel indicateur concerne désormais toute personne autorisée à conduire un véhicule de l'administration. Aussi, une cartographie des besoins de formation en académies sera réalisée. Une fois les besoins définis, une formation de formateurs académiques par l'Institut de formation de l'environnement pourrait avoir lieu. L'administration centrale dispose déjà de deux formateurs internes et pourrait elle-même organiser des sessions de formation.

Les actions de communication et événements nationaux sont destinés à mobiliser et développer ces nouveaux modes de déplacement et faire évoluer les comportements. On citera tout particulièrement la Semaine Européenne de la Mobilité qui valorise le partage de l'espace public et la sécurité des usagers et est l'occasion de découvrir et de tester de nouveaux moyens de transports (covoiturage, auto-partage, vélos, transports en commun…)

III. Économie de ressources et réduction des déchets

- Limiter les déchets et promouvoir le recyclage
- Politique de maîtrise de la consommation de papier
- Optimiser les consommations d'eau

4. Économie de ressources et réduction des déchets	**4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage**	**Quantité de déchets résiduels produits par agent**	**Réalisation d'une collecte sélective : OUI/NON**
		En kg de déchets rapporté au nombre d'agents	*Préciser le niveau de tri si possible (type de recyclage…) dans le cadre du marché*
		Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	**Nombre de restaurants administratifs gérés ou sous contrôle, dans le cadre d'un marché public ou d'une DSP…**
			Nombre de restaurant administratifs réalisant le tri des bio déchets
		Indicateur en %	*Nombre de restaurant bénéficiant d'une collecte de tri sélective*
	4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier	**Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1**	Données récupérées via le réseau des acheteurs (MDA) dans le cadre des marchés nationaux
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
		Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes)	
		Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
		Indicateur en % (numérateur et dénominateur en kg)	
	4.3. Optimiser les consommations d'eau	**Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments occupés par les services**	*Indicateur en m^3*

- ***Limiter les déchets et promouvoir le recyclage***

Le traitement des déchets et leur recyclage contribue à la transition énergétique en évitant les gaspillages d'énergie et de matière première.

Une démarche de recyclage et de valorisation des déchets est développée dans chaque activité relative au fonctionnement des différents services du ministère depuis de nombreuses années à des degrés divers selon les caractéristiques de nos implantations.

Ainsi la quasi-totalité des implantations du ministère réalisent à minima un tri sélectif permettant de séparer le papier/carton des DIB (déchets industriels banaux) associé dans certain cas à une valorisation et/ou réalisé par une entreprise d'insertion ou une association.

Une attention particulière sera portée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) constituent une source croissante de déchets, du fait de leur obsolescence rapide et présentent une dangerosité avérée en raison des substances ou composants dangereux pour l'environnement qu'ils contiennent. Or, un potentiel de recyclage non négligeable peut être mis en œuvre.
Il est nécessaire de veiller à l'information de l'intégralité des services sur les procédures à mettre en œuvre pour se conformer à la réglementation concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
Et pour cela, un rappel de la réglementation existante sera diffusé à l'ensemble des acteurs.

D'une manière générale, afin de limiter les déchets, le réseau des acheteurs sera également saisis afin d'intégrer des clauses dans les marchés prévoyant dès l'origine le recyclage et la prise en charge des déchets générés par l'exécution du marché (collecte des ampoules lors du relampage dans les marchés de maintenance électrique, récupération des contenants de cartouches d'encre « toners » et autres produits ou consommables par les titulaires des marchés copieurs et imprimantes,).

A l'occasion d'événement nationaux, tels que **la semaine européenne de la réduction des déchets**, les services seront incités à participer faire connaître leurs actions et les enjeux de la réduction des déchets et du recyclage par la sensibilisation des personnels.

Les principaux objectifs sont donc :

- ✓ 100 % de sites réalisant le « tri sélectif du papier»
- ✓ Améliorer la qualité du tri (pour des déchets mieux triés, avec moins d'erreurs de tri et plus de valorisation)
- ✓ Etendre de tri sélectif et favoriser le recyclage (piles, gobelets, type de papier, mobilier, cartouches de toner et d'encre…) avec une attention particulière relative aux DEEE.
- ✓ Prévoir la gestion des déchets et le recyclage dans les marchés

A l'administration centrale : réduction et valorisation des déchets

La récupération des **cartouches de toner** est assurée par le Consortium Industriel Bureautique et Informatique (CONIBI). 1er consortium dédié à la collecte et à la valorisation

des consommables d'impression, le CONIBI prend en charge la collecte, le tri, le transport, le traitement, la valorisation de matière ou énergétique, le démantèlement des équipements en fin de vie, dans le respect des directives européennes et réglementations nationales qui ont introduit des obligations quant à la gestion des déchets bureautiques et informatiques.

Les marchés de location de copieurs de proximité et de copieurs haut-volume des ateliers prévoient que le titulaire assure le regroupement et le retrait des contenants de cartouches d'encre « toners » et autres produits ou consommables utiles aux différents équipements mis en place.

Les **ampoules** des locaux sont collectées, lors de leur remplacement, par l'entreprise chargée de la maintenance.

Dans le cadre du marché «fontaines à eau» mis en place fin 2012, les gobelets en plastique usagés des fontaines à eau seront collectés par le titulaire du marché pour être ensuite recyclés et valorisés. Cela représente un enjeu de près 900 000 de gobelets.

Les déchets produits par le garage du 99 rue de Grenelle sont détruits, recyclés ou valorisés. Pour les **pneumatiques** des véhicules, la société Aliapur, acteur de référence dans la valorisation des pneus usagés, procède à l'enlèvement par l'intermédiaire d'un collecteur agréé par la préfecture. Depuis 2002, l'Etat a instauré la Responsabilité Elargie du Producteur et a imposé à toutes les sociétés qui introduisent des pneus sur le marché français de financer leur collecte et leur recyclage.

Ainsi, 130 pneus ont été valorisés en 2014 ce qui représente des économies **de ressources** naturelles et d'impacts environnementaux équivalent à la consommation électrique de 5 265 réfrigérateurs par jour, ou bien encore la consommation d'eau de 455 cycles de lave-linge ou l'émission de CO_2 de 15 405 km parcourus par une voiture.

Depuis novembre 2012, 100% des sites sont équipés de **collecteurs de piles** qui ont permis le recyclage de plus de 220kg de piles en 2014.

Depuis 2011, le Carré Suffren, le 110 rue de Grenelle et le site de Kerquessaud bénéficiaient d'une **politique de tri sélectif du papier** avec la mise à disposition de corbeilles à double compartiments.

A compter de mi-2014, un nouveau marché de collecte sélective a été déployé sur l'ensemble des implantations parisiennes (sauf Carré Suffren) visant à mettre en place une **politique globale de tri des déchets.**

L'objectif est une meilleure valorisation des déchets collectés avec **4 niveaux de tri** :

- **Papiers** (blancs, couleurs écrits)
- **Cartons** (classeurs, journaux, catalogues…)
- **Pilon** (archives, documents confidentiels)
- **Autres déchets** (gobelets, stylos usagés…)

Ce sont ainsi près de 30 tonnes de papiers-journaux et 10 tonnes de papiers couleur et 15,5 tonnes de cartons qui ont été recyclés et valorisés en 2014.

A l'ESENESR, le tri sélectif porte sur 5 domaines : papier, carton, plastique et métal ; verre, périssables ; piles et DIB.

En services déconcentrés : réduction et valorisation des déchets, exemples de bonnes pratiques.

Dans la très grande majorité des services académiques, un tri sélectif, au moins partiel est initié. Il concerne généralement le papier qui est alors valorisé.

Ainsi, le SIEC (service inter académique des examens et concours) qui compte tenu de sa mission, est un grand consommateur de papier et carton, néanmoins très attentif au recyclage avec une moyenne de 135 tonnes de papier recyclés provenant à environ 50% des candidats, archivées pendant un an et puis détruites. Au rectorat de Lyon, ce également plus de 58 tonnes de papier qui sont collectées.

En matière de piles, ampoules, toner, plastique, matériel informatique, verre, la situation est beaucoup plus contrastée et il y a peu de valorisation.

A titre d'exemple, à Bordeaux, le tri des déchets est mis en place depuis le mois de mai 2009 sur les deux sites du rectorat. Il concerne le tri du papier, des cartons et des journaux. Il est également mis en place dans les Directions départementales et intègre de plus en plus, le tri des piles et des plastiques, comme celui des cartouches d'encre et ampoules / néons.
A Montpellier, le tri concerne le papier blanc, les cartons, les DEEE, les piles, les ampoules et le toner.

En plus des papiers et cartons, le SIEC participe au recyclage du matériel informatique, des néons et ampoules, des piles, du verre, des bouchons et des bouteilles en plastique.

A Nantes, le tri porte sur le papier, carton, plastique et le verre tandis qu'à Rouen, il concerne : les piles, les ampoules, le papier et le carton.

Parmi les bonnes pratiques, on notera les actions de recyclage en lien avec des entreprises d'insertion comme c'est le cas à Rennes qui apporte les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sur la plateforme de collecte d'ENVIE 35, entreprise d'insertion, en vue de leur recyclage.

A Dijon également, le tri des papiers est effectué par une entreprise d'insertion par le travail (SOLIPOP).

Il en est de même à Nancy-Metz qui dans le cadre d'une convention avec un prestataire (PAPREC) le papier et carton en liaison avec des associations départementales et les D3E à l'échelon académique (en 2013/2014 15,3 tonnes de déchets traités dont 2,5 tonnes d'écrans soit une économie de 61 000 euros).

Les prestations de restauration

En matière de restauration, nombres de services dépendent d'un restaurant administratif tiers auquel ils ont accès et dont la gestion est rattachée à une autre administration.

Les services de l'association d'entraide (AE) et de l'association des usagers de la montagne Sainte Geneviève (AURA) sous convention avec le ministère, sont déjà engagés dans le processus de tri et de chasse au gaspillage.

Le tri des déchets bio sera progressivement mis en place selon les seuils définis. Une première expérimentation et sensibilisation a été effectuée à l'AURA.

A l'AE, la centralisation des achats pour les différents restaurants et le respect d'un plan alimentaire homogène a permis d'améliorer la gestion des stocks.

En services déconcentrés, on notera à Rennes, la mise en place de bacs à compost pour le compostage des bio-déchets du restaurant administratif en 2015 visant à de réduire de 45 % le volume d'ordures ménagères du Rectorat.

- ***Politique de maîtrise de la consommation de papier***

Le marché national de papier à usage bureautique pour les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche prévoit **100% du papier acheté est issu de forêts gérées durablement et certifié sans FSC ou PEFC.** Le recours au papier recyclé dans la politique d'achats devra être renforcé.

La politique de maîtrise de la consommation de papier est étroitement liée à la politique d'impression du ministère qui s'est caractérisée par la réduction du nombre de points d'impression avec le déploiement du marché SOLIMP depuis 2011 (et poursuivi avec le marché SOLIMP 2), ainsi que la programmation par défaut des tirages en recto / verso et en noir et blanc.

Les efforts de maîtrise de la consommation de papier dans les SPM ont suivi sur la période 2012-2014 trois orientations principales : la poursuite de la politique d'impression, l'identification des principaux postes de consommation en vue d'actions ciblées et la promotion de comportements écoresponsables.

Dans la suite du marché « Solutions d'impression de proximité » SOLIMP, et conformément à la note stratégique du Service des achats de l'Etat du 12 novembre 2014, le ministère a décidé de s'engager dans la contractualisation du nouveau marché dit SOLIMP2.

Les objectif de ce marché doivent favoriser la réduction de consommation de papier, de toner et d'énergie, via :

- la généralisation de copieurs multifonctions éco-labellisés et la poursuite de la réduction des imprimantes individuelles,

- l'optimisation des usages avec des impressions monochromes et recto/verso par défaut,

- la supervision et le suivi du parc des équipements d'impression,

- la gestion du flux d'impression,

- le système d'accès par badge aux équipements.

Un renforcement de la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de réduction d'impression ainsi que la promotion des fonctions avancées et un rappel aux bonnes pratiques traduites dans les options par défaut (impressions en recto/verso et en noir et blanc notamment) de mise en œuvre des copieurs accompagneront ce déploiement.
Des outils de communication pourront être partagés et mis à disposition dur l'intranet du réseau des correspondants.

Par ailleurs, concernant les services qui disposent d'ateliers de reprographies importants, les actions de mutualisations seront encouragées (par le biais de conventions, de regroupements) de même que les démarches et l'obtention du label Imprim'Vert, voire de la certification ISO 9001 et ISO 14001 qui ont vocation à être valorisées.

L'ensemble des services académiques et les services centraux ont tous accomplis des efforts remarquable, vous retrouverez ci –après les détails du bilan des services centraux qui ont fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du précédent plan.

A l'administration centrale

Depuis 2009, l'engagement de l'administration centrale en matière de développement durable se traduit également dans le domaine de la consommation de papier et des moyens d'impression qui ont vocation à être mutualisés.

Deux indicateurs sont suivis au niveau interministériel à ce sujet, d'une part le nombre de ramettes/agent, d'autre part, le nombre de copieurs et imprimantes par agent.

Concernant le papier, l'objectif de cet indicateur, créé en 2009 (année de référence), est très ambitieux en fixant une cible de réduction cumulée sur trois ans de **50**%[5] pour 2012. Un effort important de diminution de la consommation de papier a été accompli depuis 6 ans de près de 50 % de réduction de la consommation tout type d'usages confondus.

Nombre de ramettes de papier consommé

Papier : nombre de ramettes de papier par agent; papier à copier et papier graphique blanc A4 et A3	***2009***	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**variation 2009-2014**
Copieurs d'étages (commandes des directions)	***59 155***	**62 853**	**41 685**	**37 865**	**48 051**	**31 358**	**-46,99%**
Atelier d'imprimerie	***17 484***	**15 725**	**10 670**	**14 412**	**11 695**	**8 198**	**-53,11%**
Copieurs + atelier d'imprimerie	***76 639***	**78 578**	**52 355**	**52 277**	**59 746**	**39 556**	**-48,39%**

[5] *Ou une réduction de 40% par rapport à la valeur de référence interministérielle afin de tenir compte des efforts déjà réalisés par certains ministères entre 2007 et 2009.*

Évolution du nombre de copieurs et imprimantes

Evolution du nombre de copieurs et imprimantes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010-2014
Copieurs	*318*	*311*	*324*	*321*	*332*	*4,40%*
Nombre d'imprimantes	*2061*	*1545*	*1120*	*1064*	*954*	*-53,71%*
TOTAL copieurs + imprimantes	**2379**	**1856**	**1444**	**1385**	**1286**	**-45,94%**

Le nombre de **copieurs et d'imprimantes** est également un enjeu, mesuré depuis 2010 avec un objectif de réduction du parc de **10%** chaque année. Pour 2014, grâce aux efforts de tous, cet indicateur a encore progressé tout en maintenant un service identique pour les personnels en termes de solutions d'impression à leur disposition.

En effet, copieurs et imprimantes sont considérés globalement en termes de moyens d'impressions fournis aux personnels en tant que solutions d'impression pour définir leur implantation avec l'objectif que chaque agent dispose d'au moins deux solutions d'impression alternative à proximité de son poste de travail. De plus, les nouveaux copieurs installés en 2012 sont tous paramétrés par défaut en recto-verso et en monochrome. Ils sont tous dotés d'un scan to mail ainsi que d'une fonction de confidentialité.

Le renouvellement du marché (SOLIMP2) des copieurs d'étages prend en considération l'ensemble des solutions d'impression à disposition de chaque agent dans son dimensionnement fin d'offrir un service optimal.

Ateliers d'impression

Depuis plusieurs années, une série d'actions de modernisation et de rationalisation de la chaîne graphique sont mises en œuvre.

Ces actions ont permis de profiter des évolutions techniques et technologiques en matière d'impression, notamment par le développement de la connexion et le déploiement d'un outil de soumission de travaux via l'Intranet (Easy flow).

En interne, des démarches écoresponsables de sensibilisation sont menées au quotidien auprès des utilisateurs aussi bien au sein de l'atelier de production qu'en ce qui concerne l'utilisation des copieurs d'étage. Cela consiste principalement à :

- privilégier l'impression en double poses (2 pages sur un A4) et l'impression en recto verso (économie de papier et sur le coût d'impression),
- proposer davantage de finition en piqûre à cheval (impression réalisée sur du A3 plutôt que sur du A4) pour une économie sur le coût d'impression,
- faciliter la réimpression à la demande si besoin afin de ne plus créer de stocks de documents inutilisés (économie de papier et sur le coût d'impression, diminution des déchets),

- impression en noir plutôt qu'en couleur quand cela est possible (économie sur le coût d'impression).

En 2014, les deux imprimeries de Grenelle et Descartes ont obtenu le renouvellement pour 3 ans de leur labellisation Imprim'Vert., marque reconnue par l'ensemble des acteurs des industries graphiques et qui vise à la mise en place d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

Depuis, 2012, le développement des mutualisations et optimisation des moyens d'impression au sein du ministère et en interministériel se poursuit avec notamment la signature le 23 septembre 2014 du renouvellement de la convention **interministérielle** de reprographie permet à la fois de prendre en charge des travaux pour les ministères signataires mais également de gérer les crêtes en confiant une partie de la production à d'autres ateliers intégrés.

Cette signature vient s'ajouter aux engagements bilatéraux pris entre les ateliers centraux du ministère et la DILA. D'autres conventions bilatérales sont à l'étude, notamment avec les administrations centrales situées à proximité des points de production du ministère.

Pour 2015-2016, une démarche de **double certification ISO 9001 et ISO 14001** de nos ateliers de production (SAAM) sera engagée et dans le cadre du renouvellement du parc machines des ateliers du MENESR, **l'ensemble des matériels** de reprographie et d'impression numérique dans le cadre d'une **approche globale** (Grenelle, Dutot, Descartes).

Par ailleurs, la diminution des abonnements presse en format papier sera également poursuivie dans le cadre du développement des abonnements électroniques

- ***Optimiser les consommations d'eau***

En matière de consommation d'eau, cet indicateur fait l'objet d'un suivi au même titre que les consommations d'énergie dans le cadre de l'OSF ou d'outils locaux spécifiques internes. Cet indicateur sera renseigné selon des modalités identiques.

Cet indicateur fait l'objet d'une attention particulière de la part des services immobiliers et logistiques dans la mesure où une consommation anormale peut être signe d'une fuite sur le réseau.

Comme pour les énergies, trois niveaux d'actions sont distinguées : l'usage, l'exploitation et les travaux.

En matière d'usages, la réduction des consommations d'eau passe donc par la sensibilisation et la communication auprès des usagers : campagnes ciblées, rappels des éco gestes, nudges tels que de petites étiquettes dans les sanitaires…

Ces actions seront renforcées et des outils seront mis à dispositions des correspondants sur l'intranet qui pourront également proposer des échanges de bonnes pratiques.

En ce qui concerne l'exploitation et les travaux, la préoccupation d'économie de fluides doit être systématiquement intégrée dès la conception outre des campagnes ponctuelles qui sont menées.

Ainsi, en administration centrale, lors de rénovation des sanitaires, le projet prévoit obligatoirement de l'éclairage à détecteurs de présence, avec ampoules basse consommation et la pose d'une robinetterie économe en eau.

De plus, plusieurs campagnes de pose de chasses d'eau à double commande ont été conduites en 2012.

Enfin, toutes les installations de froids à eau perdue telles que celles du restaurant administratif (chambre froide et zone de préparation froide) ont été remplacées en 2013 ce qui permettra d'importantes économie d'eau.

IV. Préservation de la biodiversité

- Développer l'alimentation biologique
- Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis

- ***Développer l'alimentation biologique***

Près de la moitié des services interrogés, ne pilotent pas directement les actions en matière d'alimentation durable n'ayant pas de restaurant administratif propre. Souvent, les services disposent de conventions leur permettant d'accéder à des RIA gérés par d'autres administrations mais qui prévoient néanmoins des clauses et indicateurs visant à intégrer des produits issus de l'alimentation biologique et à privilégier les circuits courts pour leur approvisionnement.

Pour les services qui pilotent directement leur système de restauration, soit par DSP, convention avec des associations, marché public, il ressort que de nombreuses actions sont déjà mises en place depuis plusieurs années et notamment visant à introduire des produits bio et favoriser les circuits courts.

Depuis 2012, un certains nombres d'actions ont déjà été entreprises :

- ✓ Mise en place de journées animation "repas bio" avec la fourniture d'un repas entièrement issu de la filière biologique ;
- ✓ Animations et sensibilisation à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Les cahiers des charges et diverses conventions prévoient le recours préférentiel aux producteurs locaux pour favoriser les circuits courts (ex : DSP à Rennes, marché en administration centrale pour le site des pensions de Guérande…) Des collaborations sont mises en place avec des GIE locaux pour la fourniture en produits bio locaux notamment à Rennes ;
- ✓ Pour favoriser un système de production vertueux, une préférence pour les produits issue de filières locales et de qualité est adoptée comme à Rennes où 100 % de la viande de porc servie au restaurant du rectorat est issue de la filière Bleu Blanc Cœur (porc breton élevé à la graine de lin). De plus, le travail en collaboration vise une planification des achats de légumes bio en direct avec le producteur avant plantations.

Les objectifs de la période 2015-2020 sont les suivants :

- ✓ Augmentation du pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique et issus du commerce équitable proposés et poursuite des animations dans les restaurants ;
- ✓ Réduction du volume de déchets alimentaires avec des animations et des actions de sensibilisation réalisées à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets ;
- ✓ Poursuite et développement des collaborations avec les producteurs pour l'approvisionnement en produits bio locaux (exemple de Rennes avec Manger Bio35).

- ✓ Développement des achats à des producteurs locaux pour développer l'approvisionnement en circuit court.

Les actions de la période 2015-2020 :

- ✓ Poursuite des animations et de l'intégration de produits biologiques et issus du commerce équitable dans la composition des repas.
- ✓ Introduction formelle dans le cadre du plan de l'Etat exemplaire, d'un indicateur visant à quantifier les dépenses des denrées et produits alimentaires certifiés « agriculture biologique » achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés en AC et dans les SD dans le cadre des conventions nouvelles lorsque cet indicateur n'existe pas.
- ✓ Poursuite des animations et actions de sensibilisation de manière plus régulière outre celles réalisées ponctuellement par exemple à l'occasion de la semaine du goût et la semaine de la réduction des déchets, voire d'autres moments.
- ✓ Mise en place d'un indicateur relatif au tri et à la valorisation des déchets alimentaires dans le cadre du plan administration exemplaire qui a vocation à être introduit progressivement dans les conventions et marchés dédiés à la restauration collective en administration centrale et dans les services déconcentrés.
- ✓ Privilégier les petits producteurs, producteurs locaux, circuits courts et le commerce équitable

Les conventions de restauration et nouveaux marchés, lors de renouvellement, ont vocation à intégrer des clauses et indicateurs permettant de répondre aux objectifs de la période.

- ***<u>Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis</u>***

Les espaces verts et non bâtis sont relativement peu nombreux. D'une manière générale, l'ensemble des services concernés sont déjà sensibilisés à veiller à entretenir les espaces verts selon des modalités écoresponsables en limitant les traitements phytosanitaires au strict minimum, voir en les supprimant lorsque cela est possible.
La préservation de la biodiversité est en revanche moins partagée.

Les objectifs sur la période seront les suivants :

- ✓ Généraliser l'entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide.
- ✓ Développer les actions visant à améliorer la biodiversité.

Il s'agit de mettre en place de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité.

Cette action repose sur :
– une formation des jardiniers internes ;
– une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres lors des renouvellements de marchés ;
– une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts.

Le principe de la toiture végétale peut constituer également un axe important dans le double objectif de verdir les espaces et de favoriser la biodiversité.

A l'administration centrale

Depuis 2012, l'entretien des espaces du MEN et du MESR est réalisée dans le cadre d'un marché éco et socio–responsable qui vise à rationaliser la gestion et l'entretien des espaces verts et non bâtis pour en diminuer les impacts environnementaux, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité et qui comprend une **clause sociale d'insertion**.

Ce mode d'entretien plus écologique se traduit notamment par une diminution jusqu'à l'élimination des produits phytosanitaires, la gestion différenciée des espaces verts, du compostage, des méthodes d'arrosage économes en eau, l'usage de techniques alternatives (désherbage, fréquence des tontes, paillage, lutte biologique…).

Deux sites pilotes :

- Descartes avec la poursuite en 2014 des actions dans le cadre du développement durable comme le paillage de nouveaux massifs et la refonte totale de la prairie fleurie et son extension à un massif supplémentaire afin de permettre une floraison plus tardive et plus fleurie.

- Dutot avec dans le patio intérieur, la plantation d'une haie bocagère, d'une prairie fleurie, de végétation extensive, le recours au paillage et aux graminées et l'installation d'un Hôtel à insectes.

En 2015, à Carré Suffren, un projet « jardins vivants » a été mis en œuvre afin de réaménager les espaces verts du site avec l'objectif de mieux accueillir et préserver la biodiversité avec un objectif de labellisation « Biodiversity ».

Ces nouveaux aménagements seront accompagnés d'une gestion écologique des jardins visant à éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, raisonner les tontes, l'élagage des arbres et des arbustes, choisir des plantes adaptées au climat et favorables à l'accueil du vivant dans les jardins.

Dans les services déconcentrés.

A titre d'exemple, on citera Rennes, Montpellier, Rouen, Bordeaux… qui utilisent de manière limitée les produits phytosanitaires.

Il en est de même pour le rectorat de Rennes qui a formé ses agents (certiphyto) pour l'entretien de ses 4 implantations. Par ailleurs, les 4 hectares de bois du site de la Houssière sont quant à eux exempts de tout traitement et font l'objet d'une démarche écoresponsable.

V. Responsabilité sociale de l'État

- Disposition sociale dans les marchés publics
- La clause jeunes décrochés

6.1. Disposition sociale dans les marchés publics	**Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 (**)** Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés)
	Sous -indicateur propre au ministère **: Clause "Jeunes décrochés"** -nombre de marchés ayant intégré une clause sociale "jeune décroché" -nombre d'heures de formation en entreprise réalisées

L'intégration d'objectifs de développement durable dans les achats est une obligation réglementaire (article 5 du code des marchés publics) :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD), le MENESR a organisé sa fonction achats - associant acheteurs et prescripteurs - de manière à rendre opérationnelles les préconisations du plan.

Ainsi, lors de la rédaction des cahiers des charges, des clauses environnementales sont systématiquement insérées dans les marchés nationaux du ministère et ceux de l'administration centrale - lorsque l'objet le permet (papier, fournitures de bureau, mais également segment d'achat informatique). Par ailleurs, concernant ses actions de progrès social, le ministère a mis en place un nouveau dispositif de clause sociale, dénommé "jeunes décrochés et politique d'achat", dont l'objectif est de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire d'acquérir une expérience significative en entreprise (ce dispositif est en cours de généralisation au ministère).

Le ministère participe également aux équipes segments du Service des achats de l'Etat (SAE) - notamment les équipes "Immobilier" et "Energies et Fluides" - en vue de veiller, en amont, à l'efficacité énergétique des bâtiments.

D'une manière générale, le ministère travaille en réseau avec les académies et les opérateurs pour mettre en œuvre les préconisations du PNAAPD :

-au sein de l'administration centrale : mise en place d'un groupe de suivi d'exécution des clauses d'achats responsables et d'innovation, associant la sous-direction de la logistique et la mission des achats,

-au niveau des académies : mise en place d'un groupe de travail inter-académique "Achats responsables" réunissant les acheteurs de la centrale et des académies,

-au niveau des opérateurs : le ministère a le projet de réunir certains opérateurs sous tutelle du MENESR en vue de rendre opérationnelles les préconisations du plan dans les établissements publics de l'Etat.

Au niveau de l'administration centrale et des académies, le ministère s'efforce de communiquer aux agents les résultats des actions concrètement mises en place.

En 2014, ce sont 11,21 % marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 qui ont été passés pour l'ensemble des services centraux, déconcentrés .

En outre, le ministère a choisi de suivre un autre indicateur concernant les marchés disposant d'une clause dite «Jeunes décrochés ».

Ce dispositif « Jeunes décrochés » est expérimenté depuis novembre 2012 par le service achat du ministère. Il s'agit d'un nouveau dispositif de clause sociale, en vue de proposer des parcours en entreprise pour des Jeunes en situation de décrochage scolaire. Cette expérimentation est réalisée en lien avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) et les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

Ainsi, en **2013, dans le cadre du marché d'espaces verts de l'administration centrale**, il a pu être mis en œuvre le dispositif « jeune décroché » : puisqu'un jeune en situation de décrochage scolaire a pu s'immerger dans l'entreprise d'avril à mai 2013 et reprendre une scolarité pour intégrer une formation diplômante à la rentrée scolaire.

2012-2013 : 7 parcours, 7 jeunes

2013-2014 : 7 parcours, 7 jeunes

2014-2015 : 7 parcours, 7 jeunes dont 2 à Angers.

En 2014, au total, dix marchés du ministère ont permis de remobiliser sept jeunes en situation de décrochage, certains jeunes bénéficiant de plusieurs clauses sociales mises en œuvre par des prestataires différents et gérées par le ministère.

Le volume horaire de **formation de jeunes en entreprise prévu aux contrats était de 4 500 heures.**

ANNEXE 1

Liste des correspondants Etat exemplaires.

	Nom	Prénom	Rectorat - Structure
1	CLAIRAMBAUD	SYLVIE	Administration centrale EN
3	DULAC	CHRISTINE	Administration centrale EN
4	JEAN	BERNARD	Administration centrale EN
5	LAKROUT	NORA	Administration centrale EN
6	LAPLANTE	SYLVIE	Administration centrale EN
7	LE GALL	JEANNE	Administration centrale EN
8	LICHTLE	JEAN-XAVIER	Administration centrale EN
9	OBLET	ISABELLE	Administration centrale EN
11	TIMORES	NATHALIE	Administration centrale EN
12	VALANTIN	JEAN-MICHEL	Administration centrale EN
13	VARNAT	AGNES	Administration centrale EN
14	ANDRAU	LAURELINE	Administration centrale ESR
15	HOFFSCHIR	DIDIER	Administration centrale ESR
16	LAGRANGE	ALAIN	Administration centrale ESR
17	GALZY	VERONIQUE	AIX-MARSEILLE
18	FRANCHI	MARIE-CLAUDE	AMIENS
19	GUETTE	JEAN-JACQUES	AMIENS
20	BAKOUCHE	FOUAD	BESANCON
21	MICHELET	MARTINE	BESANCON
22	SALSMANN	FREDERIQUE	BORDEAUX
23	LEYOUDEC	FLORENT	CAEN
24	CLEMENT	BEATRICE	CLERMONT-FERRAND
25	SANTONI	JACQUES	CORSE
26	BAZOLY	JOCELYNE	CRETEIL
27	LEROY	THIERRY	CRETEIL
28	ROMERO	OLIVIER	CRETEIL
29	BOHN	FRANCOIS	DIJON
30	BUIGUES	BERNARD	DIJON
31	MAUERHAN	DELPHINE	DIJON
32	MEUNIER	LAURENT	DIJON
33	MOUGEOT	EMMANUEL	DIJON
34	CHAILLAN	ISABELLE	GRENOBLE
35	CUSTOS	HARRY	GUADELOUPE
36	BERNARS-DE-SANCHEZ	DOMINIQUE	GUYANE
37	LOLLIA	MARIE-CECILE	GUYANE
38	PIERRE-MARIE	FIRMIN	GUYANE
39	BORDELAIS	PASCAL	LA REUNION
40	COLL-MOURNET	DIDIER	LA REUNION
41	DRUELLE	NICOLE	LILLE

42	RUBIN	GAETAN	LILLE
43	DEBOUDT	ERIC	LIMOGES
44	MOUNET	GILLES	LIMOGES
45	FRANCOIS-LUBIN	COSETTE	MARTINIQUE
46	JEANNE	GILLES-LEOPOLD	MARTINIQUE
47	REYMOND	PHILIPPE	MARTINIQUE
48	CARPAYE	JEAN-PAUL	MAYOTTE
49	BERGERON	DAVID	MONTPELLIER
50	BOUCARD	JEAN-SEBASTIEN	MONTPELLIER
51	FAVRET	ESTHER	NANCY-METZ
52	BASSOMPIERRE	ANNE	NANTES
53	OGER	MURIEL	NANTES
54	VADE	CORINNE	NANTES
55	AUVINET	KARINE	NICE
56	MITHOUT	LUC-XAVIER	NICE
57	CHAMBRIER	FABIENNE	ORLEANS-TOURS
58	DRUDI	LILIANE	ORLEANS-TOURS
59	ANTHEAUME	CHRISTIAN	PARIS
60	VERNOT	REMI	PARIS
61	CAILBAULT	LAURENCE	POITIERS
62	DEFIOLLE	ANNE	POITIERS
63	ANGER	PASCAL	REIMS
64	CASANOVA	MARYLINE	RENNES
65	HULIN	ERWAN	RENNES
66	GRUAU	MARIE-RENEE	ROUEN
67	NEZONDET	Florent	SIEC
68	STROBEL	MARC	STRASBOURG
69	BORRELLY	NICOLE	VERSAILLES
70	KARM	ANNE	VERSAILLES
		Pilotage	
	DECROIX	GUILLAUME	Administration centrale EN
	OGER	ISABELLE	Administration centrale EN